



COMMUNE DE

Montguyon

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 FEVRIER 2024 - N° 2024/02

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 février 2024

Date affichage : 16 février 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER et Christophe METREAU

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Etaient absents : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Dossier aménagement de la place de Mairie

Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par convention en date du 15 octobre 2020, la Commune de Montguyon a confié les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, pour l'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes.

Les enjeux d'aménagement souhaités par la municipalité consistaient à prendre en compte la renaturation de l'espace public par la des-imperméabilisation des sols et la végétalisation de différentes zones. Le maître d'œuvre a intégré la demande en envisageant les travaux suivants :

- Mise en place de dalles engazonnées posées sur un mélange terre-pierre (se substituant à l'enrobé en place),
- Mise en place de pavés avec joint sable sur sous-couche en matériaux GNT pour permettre l'infiltration,
- Mise en place d'un drain permettant de conduire le trop plein en partie basse de chaussée,
- Mise en place de végétal permettant de réduire l'ilot de chaleur urbain.

Monsieur Le Maire évoque que l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut subventionner ces travaux de des-imperméabilisation des sols et de la végétalisation. Cette subvention de fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, doit permettre aux collectivités de renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose que la commune de Montguyon sollicite l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une subvention possible à hauteur de 40% du montant HT de 225 643,09 euros.

Collectivité COMMUNE DE MONTGUYON

Opération Aménagement place de la Mairie et rue annexes

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Cheminement doux	
Travaux de voirie, réseaux divers, mobilier urbain et escalier	141 052,38 €
Travaux de désimperméabilisation	153 970,10 €
Stationnement et parking	
Travaux de voirie et réseaux divers	44 980,92 €
Désimperméabilisation	57 387,11 €
Chaussée et trottoirs	
Travaux de voirie, réseaux divers, réseau chaleur et mobilier urbain	469 414,53 €
Végétalisation	
Travaux divers	2 011,67 €
Sous total travaux	868 816,71 €
Maîtrise d'œuvre et autres frais	49 979,35 €
Coût HT	918 796,06 €

Plan de financement prévisionnel

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande

Financeurs	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DET R	Sollicité	645 584,90 €	258 233,80 €	40,00 %
DSIL	Sollicité	149 166,53 €	59 666,61 €	40,00 %
Fonds vert	Sollicité	225 643,09 €	90 257,24 €	40,00 %
CD17 Revitalisation des petites communes" Cheminements doux	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
CD17 Revitalisation des petites communes" Désimperméabilisation	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
CD17 Amendes de police programme 2023	Acquis	60 000,00 €	30 000,00 €	50,00 %
CD17 Amendes de police programme 2024	Sollicité	50 000,00 €	25 000,00 €	50,00 %
Autres AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	Sollicité	225 643,09 €	90 257,24 €	40,00 %
Sous-total			623 414,89 €	
Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant)			295 381,17 €	32,00 %
Coût HT			918 796,06 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE à hauteur de 40% du montant HT de 225 643,09€ soit une subvention possible de 90 257,24€,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
 Ont signé au Registre les membres présents
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Julien MOUCHEBOEUF

